



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GMS  
REGIME INDEMNITAIRE  
JA/SM

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES

**ARRETE SDIS N° 184650**

**Portant nomination dans les fonctions de chef de groupement**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de justice administrative,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

**VU** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadres d'emplois des attachés territoriaux,

**VU** l'arrêté SDIS n° 17-0361 en date du 5 janvier 2017 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, portant reclassement de l'intéressé au 7<sup>ème</sup> échelon (IB : 999) du grade de directeur territorial, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** l'arrêté SDIS n° 17-4719 en date du 23 juin 2017 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

**VU** la délibération du bureau du conseil d'administration n° 18-B32 du 13 juillet 2018 relative à la nouvelle organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

**CONSIDERANT** la vacance d'emploi du chef de groupement des affaires financières et juridiques et la nécessité de service,

**SUR** proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER :

Monsieur **CRAHES MICHEL** (matricule : 8364), né le 12/04/1955 à Oran (Algérie), directeur territorial, est nommé **dans les fonctions de chef de groupement des affaires financières et juridiques** du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du **1<sup>er</sup> août 2018**.

### ARTICLE 2 :

A compter de cette date, l'intéressé conserve ses fonctions en qualité de chef de service de la commande publique du groupement des affaires financières et juridiques du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

### ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et madame le payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Villeneuve-Loubet, le 27 SEP. 2018

  
Charles-Angé GINESY  
Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,  
Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes